

376

E 7800/1/23

*La Légation de Suisse à Londres au Département politique*<sup>1</sup>*Copie*

T N° 650

London, 22. Juni 1943

Ihre 667 und 668<sup>2</sup>, Rückkehr Delegation.

1. Minister Thurnheer vorsprach gestern bei Foot später Riefler unter einlässlicher Darlegung Ihrer Mitteilungen und Übergabe kurzer Notiz über ein-

- 
1. *Télégramme destiné à M. Pilet-Golaz et à W. Stampfli.*
  2. *Non reproduit.*



zelne Vorschläge<sup>3</sup>. Thurnheer machte geltend, dass Ihre Vorschläge sich auf einer Reihe brit. Desiderata erstrecken und gab Erwartung Ausdruck, dass diese detaillierten Mitteilungen befriedigen würden.

---

3. *Il s'agit d'un memorandum préparé par la Division du Commerce du DEP, daté du 18 juin, et transmis au Ministre Thurnheer, dont voici le texte:*

## I.

### PROPOSITIONS SUISSES

#### 1. *Contingentement de l'exportation du matériel de guerre*

La Suisse est disposée à réduire, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 1943, l'exportation de matériel de guerre appartenant au groupe IV, c'est-à-dire les armes et les munitions, ainsi que les articles les plus importants du groupe III, soit les fusées, les machines-outils de précision, les instruments de physique, les avions et parties détachées d'avions, de même que les appareils d'astronomie et de géodésie, cette exportation devant être ramenée, pour chaque rubrique tarifaire, au 80% du poids des livraisons faites à l'Allemagne en 1942.

La Suisse espère que ces contingents à l'exportation, dont l'entrée en vigueur serait immédiate, donneront satisfaction dans une large mesure aux gouvernements britannique et américain, qui souhaitent une «immediate and substantial reduction» des importations de matériel de guerre à destination de l'Allemagne.

La Suisse est disposée à restreindre, dès le 1<sup>er</sup> août 1943, d'autres exportations que les Alliés ont incriminées; elle estime toutefois qu'il serait nécessaire d'avoir au préalable un bref échange de vues à Londres, afin de déterminer les marchandises entrant en ligne de compte et le régime du contingentement.

#### 2. *Exportation de produits agricoles*

La Suisse est disposée à suspendre immédiatement les exportations, dans les pays de l'Axe, de produits laitiers (dairy products), notamment le lait en poudre, le lait frais, le lait condensé et le fromage, exception faite des exportations de la Croix-Rouge et du petit trafic frontalier. Au cours des pourparlers en 1942, les Alliés avaient vivement critiqué les exportations dont il s'agit.

La Suisse est disposée à réduire à 5500 têtes l'exportation, en 1943, du bétail d'élevage de premier choix. L'exportation à destination de l'Allemagne ne dépasserait pas 3000 têtes.

#### 3. *Exportation d'autres marchandises*

La Suisse est disposée à mener à bonne fin les pourparlers conduits l'année dernière avec le MEW au sujet de l'exportation d'une série d'autres marchandises, à condition qu'elle puisse, en échange, importer des quantités supplémentaires.

#### 4. *Accord de paiements*

La Suisse est disposée à mettre en vigueur l'accord de paiement anglo-suisse dont le projet avait été établi l'an dernier sur le désir de la Trésorerie britannique. Ainsi, la Suisse faciliterait, dans une large mesure, les paiements britanniques et alliés à destination de la Suisse (gouvernements alliés siégeant à Londres).

#### 5. *Achat de marchandises en Suisse par les Alliés*

A l'avenir aussi, la Suisse est en mesure d'offrir aux Alliés la possibilité d'acheter certaines marchandises dans les conditions prévues par l'accord de compensation actuellement en vigueur.

## II.

#### *Les contre-prestations à fournir par les Alliés*

La Suisse n'est en mesure d'accorder les concessions prévues sous chiffre I que si elle parvient de cette manière à assurer, à l'avenir, le ravitaillement du pays dans les principaux secteurs (rétablissement du système des arrivages tel qu'il existait au moment où l'octroi de navicerts fut suspendu et ouverture de nouvelles possibilités de transit pour des matières fourragères, du coton, de la laine, etc.).

22 JUIN 1943

1201

2. Foot anerkannte positiven Charakter unserer Mitteilungen und zusicherte sofortige Prüfung mit Riefler. Er stellte alsdann Frage nach Clearingkrediten, worauf Thurnheer antwortete, dass Reduktionen Achsenausfuhr für uns äusserst schweres Problem bilde und falls deshalb Krediterteilung einen Ausweg darstelle, so sollten Alliierte hiefür Verständnis zeigen und uns jedenfalls Gelegenheit zu mündlicher Besprechung durch eine über Gesamtlage genau orientierte Delegation geben.

3. Foot formulierte alsdann seinen vorläufigen persönlichen Eindruck mündlich wie folgt

a) «if delegation authorized at once to meet our wishes regarding credits and objectionable exports we would as a first step simultaneously resume issue of navicerts and exportlicences»

b) seit Abreise Delegation sei längere Zeit verstrichen und auf alliierter Seite hätten sich Verhältnisse verändert, deshalb sei es alliierterseits Rohmaterialien nicht möglich zum voraus die gleichen Quoten zu versprechen wie letztes Jahr angeboten. Für solche Rohmaterialien werde man alliierterseits möglicherweise eine Behandlung via Compensation Deal wünschen, vorausgesetzt, dass letzterer beschleunigt werden könne

c) bei Unterzeichnung Deal sei alliierterseits als vorläufige Massnahme auf weitere Einwirkungen in gewissen Industrien verzichtet worden «but we could not continue withholding pressure even in connection with an enlarged compensation deal».

4. Foot bemerkt, dass nunmehr in der Tat und im Gegensatz zu erster Herreise substantielle Angaben vorliegen. Er sowie Riefler fühlten sich veranlasst uns ihre Stellungnahme zu Wiederaufnahme in aller Klarheit zu sagen um zu verhindern, dass Delegation unter einer falschen Annahme herkomme, indem sich Dinge weitgehend verändert hätten.

5. Auf Vorstellungen zugunsten bereits getätigter Ankäufe von Rohmaterialien antwortet Foot, dass er sich zu Reservierung verbleibender 3500 Tonnen Kopra bemühen werde, dass jedoch für alle übrigen Rohstoffe obiger Vorbehalt, siehe Ziff. 3 lit b gelten müsse.

6. Thurnheer, bringt zum Ausdruck, dass schweiz. Regierung den in Foots Brief enthaltenen Vorwurf für unberechtigt hält unter Hinweis unter anderm auf Rückgang Exporte nach Deutschland gegenüber Durchschnitt 1942 sowie

### III.

#### *Nécessité d'entamer immédiatement des négociations*

Le gouvernement suisse a chargé son ministre à Londres de communiquer à MM. Foot et Riefler les propositions suisses telles qu'elles sont exposées ci-dessus. Il espère vivement que ces propositions seront considérées comme une base suffisante pour entamer des négociations et parvenir à une entente conformément à la lettre de M. Foot du 9 juin 1943 [cf. *annexe II au N° 368*].

La Suisse n'est pas en mesure de dire, comme le demandent les gouvernements britannique et américain dans leurs récents aide-mémoire et notes, qu'elle renonce à accorder à l'Allemagne de nouvelles facilités en matière de crédits. Elle est toutefois convaincue que ce point perdra beaucoup de son importance aux yeux des gouvernements alliés, si l'on tient compte du contingentement de l'exportation du matériel de guerre entrant immédiatement en vigueur et fixé contractuellement (E 7800/1/23).

1202

22 JUIN 1943

auf lange Dauer unserer schweren Verhandlungen mit Deutschland, sodass baldiges Zusammentreffen London sicherlich auch in alliiertem Interesse liegen würde. Foot wie Riefler erkundigen sich nach Monatszahlen Mai und ob Mai Exporte in Durchschnitt inbegriffen. Ferner wird Frage gestellt wie Formulierung Ihres Angebots für Ausbau Compensation Deal zu verstehen sei, namentlich Ausdruck «in der Schweiz». Ihr 668 f. Reduktion per zweites Semester auf 40% Gewicht 1942 stellt Riefler Frage, ob dies offenbar bloss ab 1. Juli eine Reduktion von 20% darstelle.

7. Riefler wird eventuell Washington konsultieren in welchem Falle Antwort acht Tage beanspruchen werde. Alliierte Antwort wird alsdann durch Legationen Bern direkt an Sie erteilt. (Ende Bericht). Thurnheer, möchte mit Bezug auf Ihre Bemerkungen Verhandlungen mit Deutschland beifügen, dass seines Erachtens unter allen Umständen vorerst alliierte Antwort abgewartet werden sollte, indem jegliches fait accompli unzweifelhaft schwere nachteilige Folgen haben würde.